Santé publique: prévention du Sida et d'autres maladies transmissibles, programme d'action communautaire 1996-2000

1994/0222(COD) - 21/04/1995 - Comité des régions: avis

Dans son avis, le Comité suggère que cette proposition fasse partie d'un programme global dans le domaine de la santé publique (en accord avec l'article 129 du TUE) en vue de coordonner les différents programmes spécifiques et leur donner une plus grande cohérence. Il demande, par ailleurs, la constitution d'une comité de gestion en lieu et place du comité consultatif, qui devrait comporter des membres des autorités locales et régionales. Il sollicite, à cet effet, la Commission afin qu'elle encourage les Etats membres à créer des comités de coordination nationaux avec tous les partenaires concernés (y inclus régionaux). Le Comité émet également des remarques ponctuelles sur les actions à développer : il demande que le rôle de l'école soit renforcé, une plus grande prévention contre la transmission du SIDA chez les sujets à risque, le renforcement de la sécurité transfusionnelle et l'assistance sociale et psychologique aux séropositifs. Le Comité attire tout particulièrement l'attention sur la discrimination induite par le virus du SIDA et préconise que des actions soient mises en oeuvre pour la combattre.